



Non délivrance avis de rétention

Par **djfire22**, le **08/10/2014** à **14:56**

Bonjour a toutes et a tous,rnD'abord merci de prendre le temps de lire mon message.voilà je me suis fait contrôler dimanche milieu d'après-midi lors d'un contrôleroutier. Le gendarme m'a demander si j'avais consommé et j'ai dit que oui.(aamphétamines). Nous sommes allés à la prise de sang à l'hôpital. Suite à ça il m'ont ramené à mon véhicule qu'ils avaient immobilisé en sens inverse de la voie de circulation juste à hauteur d'un cédez le passage, de plus le gendarme qui m'a ramené à effectuer sa marche arrière en répondant à son portable ...je lui ai demandé combien m'aurait-il retiré de points si ça avait été moi. rnUne fois à mon véhicule il lève l'immobilisation grâce à une copine venue me chercher.il me donne un rdv sur une simple fiche de gendarmerie jeudi à 10h(demain).rnMon récit terminé je vous demande l'avis de rétention du permis de conduire aurait-il dû me le remettre? car mis à part ce rdv je n'est rien d'autre...puis-je y faire quelque?rnMerci.rnJulien

Par **aleas**, le **08/10/2014** à **18:21**

Bonjour,rnrnOui, il aurait dû vous remettre l'avis de rétention mais cet oubli de sa part n'entraîne pas la nullité du PV.rnrnLe gendarme garde le permis 72 heures, laps de temps durant lequel le préfet prend une décision de suspension ...s'il a eu les résultats de l'analyse. rnDans les 12 heures qui suivent les 72 heures, vous pouvez aller en gendarmerie rechercher votre permis qui vous aura été remis si l'arrêté du préfet n'était pas pris. Demain, s'il y a eu résultat des analyses, elles vous seront notifiées et vous saurez si le préfet a pris sa décision, s'il n'y a pas de résultat d'analyse et absence d'arrêté du préfet, le permis vous sera restitué, du moins il devrait l'être.